

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Dossier n°10

TROISIEME PARTIE :

Regards croisés

CHAPITRE 10 :

Inégalités et justice sociale

Notions programme : Inégalités économiques, inégalités sociales, Égalité, équité, discrimination, méritocratie, assurance/assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.

Acquis de première : salaire, revenu, profit, revenus de transfert, État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert

Programme :

« On mettra en évidence le caractère multiforme des inégalités économiques et sociales ainsi que leur aspect parfois cumulatif. On procédera à des comparaisons aux niveaux européen et international en utilisant les principaux indicateurs et outils statistiques appropriés. On montrera que le niveau et l'évolution des inégalités sont liés à des facteurs multiples : origine et appartenance sociales, formation, accumulation patrimoniale, genre, génération, etc. »

« On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances. On précisera qu'il n'y a pas lieu d'opposer les notions d'égalité et d'équité. Pour cela, on montrera que le degré d'égalité est un fait et peut se mesurer alors que l'équité, qui renvoie au sentiment de ce qui est juste ou injuste, est un jugement qui se fonde sur un choix éthique ou politique sous-tendu par un système de valeurs. »

« On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité et aux risques de désincitation et d'effets pervers. »

1. Les inégalités : un phénomène multiple et cumulatif

1.1 Les inégalités sociales

1.2 Les inégalités économiques

2 Les interventions des pouvoirs publics pour contribuer à l'égalité et la justice sociale

2.1 Les différentes formes d'égalité

2.2 Les moyens d'intervention des pouvoirs publics

2.2.1 Les dépenses en faveur de la protection sociale et des services collectifs

2.2.2 La fiscalité, un outil en faveur de la justice sociale ?

2.2.3 La lutte contre les discriminations

2.3 L'intervention de l'Etat en débat

2.3.1 L'Etat-Providence est en crise

2.3.2 L'intervention de l'Etat désincite-t-elle à travailler ?

1 La dynamique de la stratification sociale et l'évolution des inégalités

1. Les inégalités : un phénomène multiple et cumulatif

1.1 Les inégalités sociales

Document 1 Différences culturelles

Tableau 14 p 288 (Manuel)

Document 2 Les différences scolaires

De la sixième aux études supérieures : la composition sociale des filières					
Unité : %					
	Elèves de 6e en 1995	Bacheliers en 2001	Bacheliers généraux en 2001	Inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles en 2002	Diplômés à Bac+5
Ouvriers, inactifs*	38	29	19	9	14
Employés	18	16	14	7	10
Agriculteurs, artisans, commerçants	11	11	10	9	10
Professions intermédiaires	17	21	24	20	24
Cadres supérieurs, professions libérales	16	23	33	55	42
Ensemble	100	100	100	100	100

*Les inactifs sont des personnes de milieu social très proche de celui des ouvriers. Lecture : les enfants d'ouvriers et d'inactifs représentaient 38 % des élèves de sixième en 1995. 14 % d'entre eux ont obtenu un bac+5.

Source : Ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Observatoire des inégalités (Juin 2012)

Questions :

1. Distinguez différence et inégalité
2. Que signifient les chiffres 38, 9, 24 ? (doc 1)
3. Que peut on conclure sur la disparité des pratiques culturelles ?
4. Que signifient les chiffres en gras ? (doc 2)
5. Que peut on conclure sur les pratiques scolaires ?
6. Rappelez les autres inégalités sociales de genre, de formation, d'âge vues lors des chapitres précédents

1.2 Les inégalités économiques

Document 3 Inégalités de patrimoine pour la France

Selon la catégorie sociale	
Agriculteurs	168 364
Petits indépendants	164 640
Gros indépendants	480 788
Professions libérales	331 632
Cadres supérieurs	200 508
Professions intermédiaires	123 882
Employés	27 440
Ouvriers qualifiés	73 108
Ouvriers non qualifiés	9 604

Selon l'âge	
Moins de 30 ans	4 704
30 à 40 ans	70 168
40 à 50 ans	123 382
50 à 60 ans	150 644
60 à 70 ans	139 454
Plus de 70 ans	92 102

Source : Insee

« Le patrimoine », *Alternatives Economiques Poche* n° 043 - mars 2010

□ Document 4 Inégalités de revenus pour la France

Distribution du revenu salarial annuel par sexe ou catégorie socioprofessionnelle sur l'ensemble des salariés en 2010, en euros courants

Décile	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres*	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1er décile (D1)	2 360	1 970	2 840	10 840	6 310	1 450	1 910
1er quartile (Q1)	9 370	7 930	11 460	24 420	16 130	6 010	7 410
Médiane (D5)	17 510	15 910	19 060	33 650	22 400	14 060	15 580
3ème quartile (Q3)	24 590	22 270	26 820	46 350	27 870	18 640	20 000
9ème décile (D9)	34 600	30 070	39 110	66 600	33 660	22 980	24 190
D9/D1	14,7	15,3	13,8	6,1	5,3	15,9	12,6
Moyenne	19 490	16 710	22 010	39 310	22 030	13 230	14 380

y compris chefs d'entreprise salariés, Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés des secteurs public et privé hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires

insee.fr, 2012

□ Document 5 Le revenu disponible brut des ménages

Texte 2 p 283(Manuel)

□ Document 6 Masse des niveaux de vie détenue par les x % les plus riches en 2010 en %

Masse des niveaux de vie détenue par :	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
les 10 % les plus riches	23,4	23,6	23,8	24,3	24,1	24,3	24,0	24,9
les 20 % les plus riches	37,6	37,6	38,0	38,4	38,2	38,4	38,2	39,0
les 30 % les plus riches	49,4	49,4	49,7	50,0	49,9	49,9	50,0	50,6

Masse des niveaux de vie détenue par :	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
les 40 % les plus riches	59,6	59,6	59,9	60,2	60,2	60,1	60,2	60,8
les 50 % les plus riches	68,8	68,8	69,0	69,3	69,3	69,1	69,3	69,8
les 60 % les plus riches	77,0	76,9	77,2	77,4	77,4	77,3	77,5	77,9
les 70 % les plus riches	84,3	84,3	84,5	84,7	84,7	84,6	84,7	85,0
les 80 % les plus riches	90,7	90,7	91,0	91,0	91,0	91,0	91,1	91,3
les 90 % les plus riches	96,1	96,1	96,4	96,3	96,3	96,4	96,4	96,5

Lecture : en 2010, les individus qui font partie des 10 % les plus riches (en niveau de vie) détiennent 24,9 % de la masse totale des niveaux de vie. Note : ces indicateurs appartiennent à la liste des indicateurs d'inégalité préconisés par le groupe de travail "Niveaux de vie et inégalités sociales" du CNIS Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Insee.fr, 2012

□ Document 7 Les inégalités de revenus dans le monde

En moyenne, au sein des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les ménages les 10 % les plus riches disposent d'un revenu disponible moyen neuf fois supérieur environ à celui des 10 % les plus pauvres. Ce rapport est inférieur à 6 dans les pays du Nord de l'Europe, de 15 aux Etats-Unis ou encore de 27 au Mexique. Les pays les plus égalitaires sont les pays du Nord de l'Europe (Norvège et Danemark), avec un coefficient de Gini de 0,25, la Suède et la Finlande de 0,26. Les pays les plus inégalitaires sont le Mexique (0,48), derrière la Turquie (0,41), les Etats-Unis (0,38), le Portugal (0,35) ou encore le Royaume-Uni (0,34). Avec un coefficient de 0,29, la France est en dessous de la moyenne de l'OCDE (0,32). Elle fait partie des pays les plus égalitaires juste derrière les pays du Nord de l'Europe. Attention toutefois : les données disponibles datent de 2008, donc avant le début de la crise économique. On ne dispose pas encore de chiffres récents sur les inégalités de revenus dans le monde pour connaître avec précision les effets de celle-ci. Certains pays ont diffusé des informations plus actuelles, sans qu'il soit possible d'en tirer des conclusions générales. C'est le cas notamment des Etats-Unis, où l'on observe la poursuite d'une hausse des inégalités entre 2008 et 2010. Dans tous les cas, la crise met à rude épreuve les modèles sociaux des pays riches et touche d'abord les personnes les plus démunies. Dans des pays comme la Grèce ou l'Espagne, le chômage, qui touche en priorité les moins qualifiés et les plus démunis, prend des proportions impressionnantes, tandis que la pauvreté augmente dans la plupart des pays riches.

Observatoire des inégalités, Juin 2012

□ Document 8 Le cumul des inégalités

La pauvreté est une réalité multidimensionnelle [...] concernant l'ensemble des aspects de l'existence individuelle et collective: forte instabilité professionnelle, faiblesse des revenus primaires, dépendance importante à l'égard des revenus de transferts [...], faible niveau de formation générale et professionnelle [...], relations sociales limitées, éloignement de la vie politique [...]. En définitive, la pauvreté n'est pas seulement le défaut d'avoir (expropriation des moyens de production et de consommation, revenus insuffisants ou irréguliers, absence de réserve et de patrimoine). C'est plus fondamentalement le défaut de pouvoir: absence de maîtrise sur les conditions matérielles et institutionnelles de sa situation, précarité [...] et dépendance institutionnelle (notamment à l'égard des organismes de protection sociale) qui en résultent, fragilité des réseaux de socialisation (milieu professionnel, voisinage, association) [...]. La pauvreté, c'est enfin le défaut de savoir: non seulement la disqualification scolaire, le défaut de capital scolaire [...] et culturel [...], mais plus fondamentalement encore la faible capacité à symboliser, à se construire une représentation cohérente du monde, à s'y repérer et à s'y orienter de manière à pouvoir le transformer à son avantage.

Si la pauvreté est multidimensionnelle, c'est qu'elle relève d'un processus cumulatif. Nous la définirons par l'accumulation de handicaps [...] résultant d'inégalités tendant à se renforcer réciproquement.

A. Bihl, R. Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, 2e édition, © Syros, 1999.

Questions :

7. Que signifient 9 604 et 331 632 ? (doc 3)
8. Que peut on conclure de la répartition des patrimoines ?
9. Rappel : comment calculer le RDB
10. Que signifient les chiffres en gras ? (doc 4)
11. Que peut on conclure de ce document ?
12. Que signifient les chiffres 798, 3656 et 7230 ? (doc 5)
13. Calculez l'écart D9/D1 pour chaque type de ménage
14. Que peut on en conclure ?
15. Comment se situe la France dans l'ensemble des pays en terme d'inégalité ? (doc5)
16. Pourquoi les inégalités, dans la France contemporaine, revêtent une double dimension : plurielle et cumulative.

2 Les interventions des pouvoirs publics pour contribuer à l'égalité et la justice sociale

2.1 Les différentes formes d'égalité

Document 9 Les différentes formes d'égalité

On peut toutefois distinguer trois significations du concept d'égalité :

- 1) il existe, en premier lieu, une **égalité devant la loi**. Cela signifie que les mêmes droits et les mêmes contraintes juridiques s'imposent à tous. Dans l'Ancien Régime, cette égalité n'était pas assurée puisque nobles et roturiers ne relavaient pas des mêmes tribunaux (les premiers étaient dispensés du paiement de l'impôt).
- 2) le terme égalité renvoie en second sens à **l'égalité des chances**. On considère alors que la société comporte des positions sociales hiérarchisées mais que tous les individus doivent disposer de chances égales d'accéder aux différentes positions. L'idée d'égalité des chances signifie que l'on doit compenser les inégalités initiales : donner plus à ceux qui ont moins pour leur assurer une égalité des chances. L'impôt sur le patrimoine (et notamment sur les successions) contribue à l'égalité des chances de même que les politiques qui cherchent à assurer la réussite scolaire des enfants les plus défavorisés ;
- 3) l'égalité peut signifier **égalité des situations**. Il peut s'agir par exemple d'une égalité des revenus. Cette forme d'égalité apparaît en fait comme une « perspective » dans un espace de débat ou la société discute du caractère excessif de l'inégalité des situations : faut-il ou non réduire l'inégalité des revenus ? Aujourd'hui, les politiques de redistribution des revenus, de lutte contre la pauvreté s'inscrivent dans cette perspective.

D'après A. Beitone, E. Buisson, C. Dollo. *Economie*. Sirey, 2004.

Document 10 Egalité contre équité : un faux débat

D'après A. Lalande, l'équité est le : « sentiment sûr et spontané du juste et de l'injuste; en tant surtout qu'il se manifeste dans l'appréciation d'un cas concret et particulier. » (Vocabulaire technique et critique de la philosophie, 1926). Il n'est donc pas possible d'opposer égalité et équité puisque l'équité est une norme qui permet de se prononcer sur le degré d'égalité ou d'inégalité. On pourra par exemple considérer comme équitable (c'est-à-dire juste) le fait de payer davantage, à qualification égale, un individu qui travaille 8 heures qu'un individu qui travaille. On trouvera aussi équitable de venir en aide aux travailleurs pauvres qui subissent le temps partiel et disposent de ce fait d'un

niveau de vie jugé insuffisant. On pourra aussi trouver équitable le fait de payer davantage un individu qualifié qu'un individu non qualifié.

A. Beitone, E Buisson, C. Dollo, E. Lemasson, *Economie*, Sirey, 2004.

Questions :

17. Quelles sont les trois définitions de l'égalité ?

18. Dites pour chacune de ses situations de quel type d'égalité elle relève

- 1) Donner le droit de vote aux militaires en 1945
- 2) Faire des conventions ZEP / IEP pour des concours différenciés
- 3) Attribuer une allocation personne adulte handicapée
- 4) Autoriser le mariage homosexuel
- 5) Construire des logements sociaux pour les ménages défavorisés
- 6) Rendre l'école gratuite et obligatoire
- 7) Diminuer les allocations familiales au delà d'un seuil de 3 885 euros de revenu mensuel et les plafonner à 25 % du montant normal au-delà d'un revenu mensuel de 5 866 euros.

19. Pourquoi équité et égalité sont peu différenciables ?

2.2 Les moyens d'intervention des pouvoirs publics

2.2.1 Les dépenses en faveur de la protection sociale et des services collectifs

Document 11 Etat providence et solidarité : entre assurance et assistance

Vu Chapitre 9

Document 12 La typologie des modèles de Etat-providence selon Esping-Andersen

Vu Chapitre 9

Document 13 : Les services collectifs

« Les services collectifs sont des services qui sont divisibles (et qui donc dans l'absolu pourraient faire l'objet d'une production marchande) mais qui ont un « concernement collectif », une implication pour la collectivité : les exemples typiques sont l'éducation, les vaccinations (et plus largement la santé), la distribution de l'eau, le ramassage des ordures ménagères, etc. Ces services sont divisibles et excluables (ce ne sont donc pas des « biens collectifs ») mais ils sont source d'externalités positives fortes qui conduit à en faire des biens (ou des services) tutélaires (par exemple certaines vaccinations sont obligatoires et peuvent être gratuites dans les centres de vaccination public).

Ces services collectifs ne sont pas nécessairement « publics » au sens français. La distribution de l'eau peut être assurée par une régie municipale (publique) ou concédée à une entreprise privée (c'est affaire de choix politique). Mais que le service soit assuré par un agent public ou privé, il s'agit bien d'un service collectif. Les services collectifs font disparaître (ou réduisent l'impact) de l'exclusion par les prix, ils contribuent à l'accès égal à des services jugés collectivement importants.

C Di Méo à partir de A Beitone.

Questions :

20. Rappels Chapitre 9 : Qu'est ce que l'Etat-providence ?

21. Comment explique t'on l'avènement de l'Etat-providence ?

22. Quelles sont les différences entre assurance et assistance ?
23. En France quelle logique de protection des risques existe ?
24. Qu'est ce que la démarchandisation ?
25. Quels sont les critères retenus par Esping-Andersen pour classer les formes d'Etat Providence ?
26. Présentez les caractéristiques de chaque modèle typique de l'Etat-providence selon Esping-Andersen.
27. En quoi le système de l'Etat-providence français relève-t-il d'un compromis des formes d'Etat Providence ?
28. Qu'est ce qu'un service collectif ?
29. Expliquez la phrase soulignée
30. Quel lien peut on établir entre Etat Providence et service collectif

2.2.2 La fiscalité, un outil en faveur de la justice sociale

Document 14 Les différents types de fiscalité et la justice sociale

Il existe trois principales formes d'impôts : l'impôt forfaitaire (une somme fixe), proportionnel (en proportion du revenu par exemple) ou progressif (dont la proportion augmente avec le revenu).

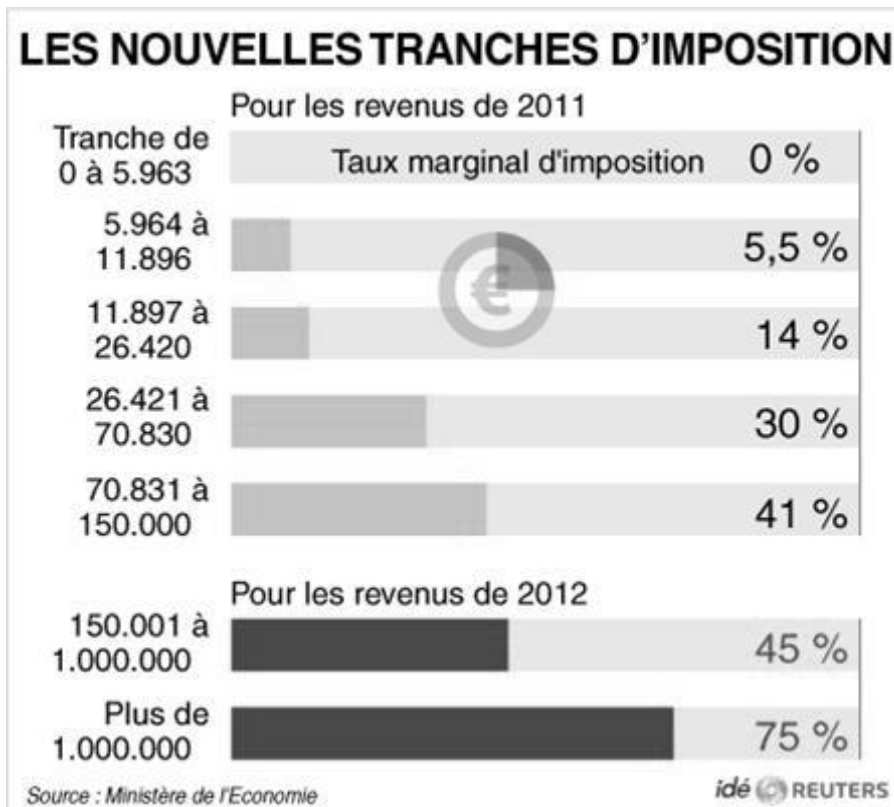
L'**impôt forfaitaire** consiste à prélever un même montant à chaque contribuable. C'est la forme la plus rudimentaire de fiscalité et la plus injuste, puisqu'elle ne tient pas compte des niveaux de vie. Elle ne change pas les écarts absolus de revenus, mais accroît les inégalités relatives. Ce type d'impôt est en voie de disparition, mais il demeure en France notamment avec la redevance télévision, qui prélève plus de trois milliards d'euros sur la grande majorité des foyers sans tenir compte de leur niveau de vie, sauf rares exceptions.

La deuxième forme de prélèvement est **proportionnelle** aux revenus ou à la consommation. Elle réduit les inégalités absolues (en euros). En France, l'essentiel de notre fiscalité fonctionne ainsi : c'est le cas de la contribution sociale généralisée ou des cotisations sociales, comme les impôts indirects, comme la Taxe sur la valeur ajoutée. Les cotisations sociales sont proportionnelles aux revenus, la TVA est proportionnelle aux dépenses. La TVA est souvent jugée injuste car l'impôt payé est inversement proportionnel au revenu. C'est une taxe sur les dépenses de consommation. Plus on est riche, plus on épargne et moins on consomme en proportion de son revenu [...]. Rapportée au revenu, la part de la TVA payée sur la consommation diminue avec l'enrichissement. [...]

La troisième forme de prélèvement est dite « **progressive** ». On parle de "progression", parce que les taux de prélèvement augmentent avec la valeur de l'assiette [la base qui est soumise à l'impôt] taxée. C'est le cas notamment de l'impôt sur le revenu. Plus le revenu augmente, plus le taux de prélèvement s'accroît. Le taux le plus élevé est dit "marginal". L'impôt progressif réduit les inégalités absolues et relatives. C'est au nom de ce critère qu'il est apparu plus juste et économiquement plus efficace de taxer à un taux moins élevé ceux dont les revenus sont les plus faibles. En France, la fiscalité progressive ne représente qu'une part très faible de l'impôt.

Louis Maurin, *Observatoire des inégalités*, novembre 2012

Document 15 Les différentes tranches d'imposition



Document 16 Le paiement de l'impôt sur le revenu

Barème 2011 appliqué en 2012	Barème	Somme payée Par cas 1(€)	Somme payée Par cas 2(€)	Somme payée Par cas 3(€)	Somme payée Par cas 4(€)
De 0 à 5 963 €	0 %				
de 5 963 € à 11 896 €	5,5 %				
de 11 896 € à 26 420 €	14 %				
de 26 420 € à 70 830 €	30 %				
au delà de 70 830 €	41 %				
Total impôt payé					
Taux moyen (impôt / revenu) %					

Document 17 Les impôts faiblement progressifs en France

Texte 3 p 316 (Manuel)

Document 18

Bilan de la redistribution sur les niveaux de vie			
Deux tiers des inégalités de revenus sont supprimées par les recettes et dépenses publiques			
Unité : revenu par équivalent adulte			
	Revenu maximum des 20 % plus modestes	Revenu minimum des 20 % plus aisés	Rapport
Avant redistribution	7 080 €	48 540 €	6,86
Après impôts et prestations	10 380 €	39 280 €	3,78
Augmenté des transferts en nature des services publics	17 300 €	44 180 €	2,55
Après taxes indirectes (TVA, TIPP)	15 010 €	38 910 €	2,59

Source : Insee, France portrait social édition 2008. Année des données : 2006, France métropolitaine

□ Document 19

Contribution à la réduction des inégalités de revenus entre les individus	
Les services publics contribuent deux fois plus que les prestations	
Unité : %	
	Contribution en %
Prélèvements, dont :	17,5
Cotisations et cotisations redistributives	2,8
Impôt sur le revenu (avec prime pour l'emploi)	14,7
Taxe d'habitation	0
Prestations, dont :	32
Prestations familiales	14,5
Aides au logement (location)	8
Minima sociaux	7,9
Allocation personnalisée d'autonomie	1,6
Transferts en nature des services publics, dont :	69
Santé	29,6
Éducation	36,5
Logement social	2,9
Impôts indirects, dont :	-18,6
Taxes sur la consommation (TVA)	-17,9
Taxes sur l'investissement immobilier	-0,7

Source : Insee, France portrait social édition 2008. Année des données : 2006, France métropolitaine

Questions :

- 31. Impôt forfaitaire :** Si l'on prélève 100 euros à une personne qui en gagne 1 000 et à une autre qui en touche 2 000. Comment évolue l'écart (coefficient multiplicateur) entre ces deux revenus ?
- 32. Impôt proportionnel :** Si l'on effectue une taxe de 10 % sur un revenu de 1 000 euros et un de 2000 euros. Quel est le montant prélevé pour chacun ? Comment évolue l'écart (coefficient multiplicateur) entre ces deux revenus ?

33. **Impôt progressif** : Si on prélève 10 % sur les revenus de 1 000 euros et 20 % sur les revenus de 2 000 euros combien reste t'il à chacun après impôt ? Comment évolue l'écart (coefficient multiplicateur) entre ces deux revenus ?
34. Combien d'impôt sur le revenu paierait une femme célibataire caissière à temps partiel qui a un revenu imposable de 5000 euros (cas 1), un cadre supérieur qui gagne de 27 000 euros (cas 2), un chirurgien qui gagne 150 000 euros (cas 3), un acteur de cinéma aimant beaucoup la Russie qui gagne 2 millions d'euros (cas 4) ? (doc 16)
35. Combien des individus gagnant 1700 euros et 9400 euros paient de prélèvements obligatoires tous les mois ? (doc 17)
36. Pourquoi peut on dire que le système de prélèvement français est régressif ?
37. Comment évolue l'écart entre les 20 % les plus pauvres et les 20 % les plus riches avec l'intervention de l'Etat et de la sécurité sociale ? (doc 18)
38. Que signifient 17,5, 32, 69 et - 18,5 ? (doc 20)
39. Quels mécanismes contribuent le plus à la réduction des inégalités en France ?
40. Tous les impôts ont-ils le même impact ?
41. Comment peut on expliquer le caractère aussi inégalitaire de la TVA ?

2.2.3 La lutte contre les discriminations

Document 20 Les discriminations à l'embauche

Nombre moyen de candidatures pour obtenir un entretien selon le profil du candidat et l'emploi		
	Comptables	Serveurs
Profil des candidats		
Nationalité marocaine, nom et prénom à consonance marocaine	277	21
Nationalité française, nom et prénom à consonance marocaine	54	17
Nationalité française, nom à consonance marocaine, prénom à consonance française	23	9
Nationalité française, nom et prénom à consonance française	19	6

Note de lecture : Un marocain avec nom et prénom marocains doit envoyer en moyenne 21 CV avant d'avoir une proposition d'entretien d'embauche pour un emploi de serveur.

Source : Centre d'analyse stratégique, université d'Evry. Année des données : 2006, Test sur 264 offres d'emploi, 2112 CV envoyés

Source : [Discriminations à l'embauche : un testing sur les jeunes des banlieues d'Île-de-France](#), Emmanuel Duguet, Noam Leandri, Yannick L'Horty et Pascale Petit - Centre d'étude des politiques économiques de l'université d'Évry pour le Centre d'analyse stratégique, 2007.

❑ Document 21 Le gouvernement relance le chantier de l'égalité salariale

Le gouvernement a présenté mardi 18 septembre son plan de bataille pour faire reculer les inégalités entre hommes et femmes au travail. Va-t-on enfin sortir de l'incantation sur l'égalité salariale, alors que, malgré une dizaine de lois, les femmes gagnent toujours en moyenne 25 % de moins que les hommes ? C'est en tout cas l'objectif affiché de la feuille de route détaillée mardi 18 septembre à Rennes par Michel Sapin, ministre du travail, et Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes. Premier volet de ce plan de bataille : rendre effectives les sanctions prévues par la loi. Depuis la loi de novembre 2010, les entreprises qui ne négocient pas d'accord ou ne se dotent pas d'un plan d'action pour faire avancer les choses sont théoriquement passibles d'une sanction qui peut atteindre 1 % de la masse salariale. Sauf qu'un décret d'application a rendu inopérante la sanction. Du coup, « 60 % des entreprises de plus de 300 salariés n'ont toujours ni accord ni plan d'action », explique-t-on au ministère des droits des femmes.

Nathalie Birchem, *La Croix*, 18 septembre 2012

Questions :

42. Qu'est ce qu'une discrimination ?
43. Quelles discriminations connaissez vous ?
44. Quel type d'égalité est enfreint par les discriminations ?
45. Que constate t'on sur l'accès aux emplois selon l'origine des individus ? (doc 20)
46. Comment l'Etat peut lutter contre les discriminations salariales ? (doc 21)

2.3. L'intervention de l'Etat en débat

2.3.1 L'Etat-Providence est en crise

❑ Document 22. L'Etat-providence face à la précarisation de l'emploi

Vu Chapitre 9

❑ Document 23. Repenser l'Etat-providence

Quatorze ans après son diagnostic sur La crise de l'État-providence (titre de son ouvrage paru en 1981), Pierre Rosanvallon élargit son analyse à l'examen de *La nouvelle question sociale* (ouvrage paru en 1995), en vue de repenser ses fondements et ses modalités. Sa thèse est qu'à la crise financière de l'État-providence, apparue dans les années 70 avec la crise économique et le net ralentissement de la croissance qui creusent le déficit public, se sont superposées successivement une crise de légitimité dans les années 80 et une crise plus fondamentale d'ordre philosophique dans les années 90. Pourtant, étant donné l'ampleur actuelle du chômage, de la précarité et des phénomènes d'exclusion sociale, il ne saurait être question de remettre en cause le principe de l'intervention de l'Etat. En revanche, il s'agit de repenser la société, la nation et l'Etat. Pour Rosanvallon, les grandes transformations qui nous ont fait entrer dans un nouveau moment de la modernité ont sapé progressivement les principes et les procédures de l'État-providence, combinaison variable selon les pays du modèle bismarckien (assuranciel) et du modèle beveridgien (solidariste, dans lequel les prestations sociales sont financées par l'impôt).

Il importe donc de créer de nouveaux principes organisateurs de la solidarité et d'inventer une nouvelle conception des droits sociaux qui soit adaptée à une société plus complexe, plus individualiste et en mutation rapide. L'objectif central doit être de substituer à un "Etat passif-providence" (que l'on pourrait aussi appeler "Etat réparateur") un "Etat actif-providence", fondé sur une nouvelle citoyenneté sociale, un approfondissement de la démocratie, une idée renouvelée du "faire nation" et une nouvelle définition du progrès social. Pour rendre compte de la rupture que nous

vivons, Rosanvallon rappelle le rôle majeur de la technique assurancielle dans la construction de la société moderne. Dans le contexte de paupérisation liée à l'industrialisation, l'introduction de l'assurance dans la gestion du social est apparue aux libéraux comme un moyen de sortir des contradictions d'une vision purement individualiste de la vie en société, tout en restant cohérent avec le principe du contrat, et d'éloigner ainsi le spectre du socialisme. Ce paradigme assuranciel a atteint son apogée en France avec l'actuel système de Sécurité sociale. Mais il a été progressivement confronté à une modification des risques encourus, à une connaissance de plus en plus grande des inégalités entre individus devant les risques couverts (...) et à une montée en charge des critiques sur les comportements d'irresponsabilité qu'un tel système secrète inéluctablement. L'évolution démographique qui a conduit à une diminution forte de la population des actifs cotisants par rapport à celle des inactifs allocataires a exacerbé les tensions (y compris entre les générations) et déséquilibré le système.

Dès lors, " tout est ramené à l'essentiel, au point originaire, là où lien social et lien civique se confondent". En effet, sur quel principe de justice fonder l'État-providence, lorsqu'on ne peut plus se contenter d'une mutualisation des risques sociaux ? Concrètement, le passage à une conception civique de la solidarité n'implique-t-elle pas que l'on passe d'un financement par les cotisations à un financement par l'impôt ? Il s'agit de dépasser la vieille opposition entre droits formels et réels et entre droits politiques et sociaux. Ce qui exige un renforcement du sentiment d'appartenance communautaire, si l'on veut éviter une solution libérale à l'américaine qui conduit à une société de réparation généralisée, fondée sur une philosophie de l'indemnisation et de la "victimisation" sociale, avec son cortège de procès tous azimuts...

Pour Rosanvallon, il est préférable de privilégier la figure du citoyen, de dramatiser le contrat social, de créer un nouveau ciment collectif, en bref de " refaire nation ". Cela ne signifie pas l'abandon des procédures assurancielles dans l'institution du lien social, mais le rôle du citoyen contribuable devrait prendre le pas sur l'assuré social (l'assujetti). Cet effort de Rosanvallon pour repenser les fondements de l'État-providence, malmené par la crise économique durable, la mondialisation à finalité libérale des économies et les mutations scientifiques et technologiques, doit être rapproché des réflexions de nombreux auteurs qui s'efforcent de repenser la solidarité sociale et les principes de justice ou d'équité pouvant fonder une organisation sociale susceptible de répondre aux défis des nouvelles fractures sociales et des nouvelles formes de précarité et de pauvreté.

A. Michel. *Etat-providence*. Cahiers Français n°279, janvier 1997.

Questions :

47. Rappel chapitre 9 : Quelles sont les causes de la crise de l'Etat-providence ?
48. Quelles différences peut-on établir entre un Etat-providence « passif » et un Etat-providence « actif » ?
49. Quelles solutions Rosanvallon propose-t-il pour « repenser » l'Etat-providence ?
50. Recherchez dans l'actualité quelles sont les évolutions récentes de l'Etat-providence en matière d'assurance maladie et de retraite ?

3.2.3 L'intervention de l'Etat désincite-t-elle à travailler ?

Document 24. L'assistance désincite-t-elle au retour à l'emploi ?

Si le revenu que tire une personne de son retour éventuel à l'emploi est proche, voire inférieur à celui qu'elle obtient par les aides sociales, il est à craindre que cette personne ne soit piégée dans une « trappe à pauvreté » : sa situation est médiocre, mais l'emploi qui pourrait être la première marche permettant de l'améliorer ne présente pas d'avantage financier significatif, tout en présentant un risque sérieux de perte de ressources. [...] Il serait donc compréhensible que les bénéficiaires de minima sociaux hésitent à reprendre un emploi dans ces conditions.

Arnaud Parienty, « L'assistance décourage-t-elle l'emploi ? », *Alternatives économiques*, n°245, mars 2006

Document 25. La redistribution a-t-elle un effet désincitatif ?

L'éligibilité au revenu de solidarité active (RSA) est soumise à plusieurs critères. La condition d'âge est notamment restrictive : très peu de personnes de moins de 25 ans sont éligibles au RSA. Avant la mise en

place de ce dispositif, en juin 2009, la même condition existait pour le revenu minimum d'insertion (RMI). Cette restriction s'appuie notamment sur la crainte que l'accès au revenu minimum décourage certains jeunes de poursuivre leurs études ou de rechercher un emploi. On peut évaluer l'ampleur de cette désincitation au travail autour du seuil d'âge ainsi créé. Si elle existe, cette désincitation devrait se traduire par un fléchissement du taux d'emploi des jeunes juste après 25 ans, puisque le gain à l'emploi de certains jeunes serait plus faible à partir de cet âge. Or, aucune rupture dans les taux d'emploi à 25 ans n'est repérable pour les jeunes célibataires sans enfant ayant au moins un CAP ou un BEP. Le RMI et le RSA n'auraient donc pas d'effet désincitatif marqué sur l'emploi de ces jeunes. [...] Au total, sur la période 2004-2009, entre 1,7 % et 2,9 % de ces jeunes très peu qualifiés auraient été découragés de travailler en raison du RMI. [...] Les raisons pour lesquelles la désincitation peut être faible sont bien connues. Ainsi, l'accès à l'emploi peut être perçu comme une norme sociale à atteindre, même si les gains financiers qu'il procure sont faibles. C'est aussi le moyen de se construire des droits à la retraite. De surcroît, la plupart des chômeurs recherchent un emploi à temps plein, alors que le RMI ou le RSA jouent surtout sur l'arbitrage entre emploi à temps partiel et inactivité. Enfin, de faibles gains au travail à court terme peuvent être compensés par des gains à plus long terme, avec une amélioration des conditions futures d'emploi procurée par l'expérience professionnelle accumulée.

O. Bargain et A. Vicard, "Le RMI et son successeur le RSA décourage-t-il certains jeunes de travailler ?", *INSEE Analyses*, septembre 2012

Questions :

51. Quelle est la relation entre l'Etat-providence et l'individualisme ? (rappel chp 9)
52. Qu'est ce qu'un phénomène de « désincitation » ?
53. Quels facteurs désincitent les titulaires de minima sociaux à accepter un emploi ?
54. Qu'est ce qu'une « trappe à pauvreté ».
55. Le RMI puis le RSA ont-ils un effet désincitatif au travail chez les jeunes ? Comment peut-on l'expliquer ?

FICHE D'AIDE A LA REVISION DU CHAPITRE 10

<p>Concepts principaux à savoir définir et utiliser</p>	<p>Problématiques et débats</p> <p>Chapitre nécessitant des connaissances factuelles</p>	<p>Outils statistiques Fiches méthodes</p>
<p>Inégalités économiques, inégalités sociales,</p> <p>Égalité, Egalité de droit Egalité des chances Egalité des conditions équité, discrimination, justice sociale méritocratie,</p> <p>assurance/assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, incitation</p> <p>protection sociale.</p> <p><i>Rappel Première</i></p> <p> salaire, revenu, profit, revenus de transfert, État-providence, prélèvements obligatoires</p>	<p>Savoir différencier différence et inégalités</p> <p>Savoir repérer et traiter les différentes inégalités sociales et économiques</p> <p>Connaître quelques comparaisons internationales</p> <p>Connaître les différentes formes d'égalité</p> <p>Connaître els différentes sphères de justice et savoir expliquer les raisonnements qui poussent à valider une action comme juste.</p> <p>Connaître les mécanismes de redistribution de l'Etat et de la Sécurité sociale.</p> <p>Savoir différencier les mécanismes d'assistance et d'assurance.</p> <p>Connaître les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations.</p> <p>Maîtriser les débats autour de l'efficacité et aux risques de désincitation et d'effets pervers de l'intervention de l'Etat</p>	<p>Fiche méthode Moyenne, Ecart type, Quantiles, Courbe de Lorenz</p>